



Promotion et engagement du public

Le **Comité promotion et engagement du public** est l'un des quatre comités permanents de la COCVFF par lesquels la Coalition veut atteindre son but de mettre fin à la violence faite aux femmes et qui, par leur leadership, l'action politique et l'éducation, font valoir l'efficacité d'une action coordonnée pour venir en aide aux femmes et à leurs enfants qui ont vécu la violence. Tous les comités permanents sont sous la gouverne du Comité de direction auquel ils rendent des comptes par l'entremise de leur présidente, qui les représente en tant que membre du Comité de direction. Toutes les membres de la COCVFF sont invitées à participer, non seulement aux comités qui présentent pour elles un intérêt particulier, ou auxquels elles ont à offrir des compétences pertinentes, mais à chaque comité, à tour de rôle.

Le **Comité promotion et engagement du public** a pour mandat de travailler de façon stratégique à effectuer un changement positif par l'action collective, de coordonner des activités de communication pour le compte de la COCVFF et de promouvoir la compréhension des enjeux touchant la violence faite aux femmes au sein de la collectivité. Ces efforts doivent s'accorder à ceux de la Coalition, tendre vers les mêmes objectifs et correspondre aux priorités des membres. Les membres du comité respectent la corrélation du travail et des priorités de tous les comités de la COCVFF et de la Coalition.

À l'instar des autres comités permanents, le public **Comité promotion et engagement du public** souscrit au principe selon lequel son travail doit englober toute forme de violence faite aux femmes, tel que défini dans les statuts de la COCVFF, et accueillir les femmes dans toute leur diversité.

Le Comité sert de tribune à ses membres afin qu'elles :

- Discutent et analysent les questions concernant la violence faite aux femmes, dont la législation courante et proposée (mais non exclusivement), les politiques du gouvernement et des agences qui s'y rapportent, ainsi que le climat politique et social actuel;
- Discutent et analysent les comptes rendus médiatiques actuels et futurs sur les questions de violence faite aux femmes et à leurs enfants, ainsi que la compréhension de ces questions;
- Discutent et apprennent les relations avec les médias, se familiarisent avec les outils de communication et observent comment réagissent le public et les médias face aux questions de violence faite aux femmes et à leurs enfants;
- Coordonnent la réaction de la COCVFF aux enjeux et aux situations d'urgence dans le domaine de la violence faite aux femmes et conçoivent des messages adéquats et cohérents pour le compte de la Coalition;
- Favorisent le réseautage et la promotion de la Coalition par les membres auprès des politiciens, des preneurs de décisions, et d'organisations extérieures—aux niveaux local, provincial, national et international— impliqués dans le domaine violence faite aux femmes et à leurs enfants.

Pour ce faire, le comité doit :



-
- Développer et mettre en oeuvre des plans d'action en réponse aux questions identifiées et en accord avec le plan stratégique de la COCVFF;
 - Développer un plan de travail annuel, dont le calendrier d'exécution et les coûts, pour soumettre à l'approbation du Comité de direction;
 - Organiser des réunions régulières avec un agenda bien structuré, sur des questions précises;
 - Élaborer et tenir à jour de la documentation ayant pour but de sensibiliser le public sur les enjeux de la violence faite aux femmes, y compris la violence conjugale, la violence sexuelle et les enfants témoins de cette violence;
 - Concevoir un site Web, s'assurer que le site soit maintenu et mis à jour régulièrement et que la section « pour les membres » soit bien adaptée aux besoins des membres et utilisée à sa pleine mesure; encourager les membres, le public et les médias à consulter le site Web;
 - Tenir une liste des membres de la Coalition qui sont capable et désireuses de s'adresser aux médias;
 - Stimuler l'intérêt des médias au sujet de la violence faite aux femmes et à leurs enfants et réagir rapidement et de façon coordonnée aux crises et événements majeurs impliquant la communauté VFF;
 - Participer à des activités de sensibilisation du public comme des consultations, des conférences et des audiences, afin d'attirer l'attention sur les enjeux de la violence faite aux femmes;
 - Utiliser l'infrastructure de la COCVFF et ses membres pour faciliter la coopération entre les agences et les secteurs concernés par la violence faite aux femmes, plus spécifiquement le réseautage, la collaboration et l'action conjointe avec d'autres comités provinciaux de coordination qui appuient les objectifs de la Coalition;
 - communiquer et assurer une liaison avec les membres, le Comité de direction, les autres Comités permanents et le public au sujet des démarches en cours et les invitant à participer;
 - Offrir aux membres un entraînement en communications.

La participation à ce comité

- est ouverte à toutes les membres de la COCVFF;
- convient aux membres qui sont intéressées au travail du comité tel que décrit ci-dessus;
- et est encouragée pour les femmes qui ont déjà subi des agressions.